



Séance du mercredi 18 mai 2022

Date de la convocation: 10/05/2022

Date d'affichage de la convocation : 10/05/2022

Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mai 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire</i>
Présents : 8	Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Nadine VIAUD
Secrétaire de séance: DUFFORT Marie-Laure	Excusés: Eric CERETTO, Jean-Mathieu CASSAGNE Absents:

Objet: Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - DE_2022_018

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
Où l'exposé de Monsieur le maire,
CONSIDERANT que :
La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.
Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Préneron

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 19/05/2022

